

<https://jesuschristenfrance.fr/chretiens-confrontes-a-des-lois-illegitimes-des-actes-de-profanation-des/articledes/sombres-motivations-derriere-le-projet-de-legalisation-de-l-euthanasie-et-le-suicide-assiste-contre-la-loi-de-dieu>

Sombres motivations derrière le projet de légalisation de l'euthanasie et le suicide assisté, contraire à la loi de Dieu

Date de mise en ligne : mercredi 5 octobre 2022

- Chrétiens confrontés à des lois illégitimes, des actes de profanation, des décisions injustes et même des agressions criminelles -

Copyright © Jésus-Christ en France - Tous droits réservés

Sombres motivations derrière le projet de légalisation de l'euthanasie et le suicide assisté, contraires à la loi de Dieu

« C'est avec gravité mais aussi avec tristesse que je reprends la parole contre la légalisation de l'euthanasie et le suicide assisté. Les sombres motivations de cette action législative apparaissent de plus en plus clairement, et d'autres projets tout aussi fous nous montrent où ce gouvernement veut emmener les Français.

C'est pourquoi, chers compatriotes, je vous demande si vous voulez être des meurtriers ou des complices de meurtriers ?

Vous le serez si vous laissez cette loi voir le jour. Et du même coup vous laisserez ce gouvernement continuer son oeuvre destructrice, tout particulièrement sur vos propres enfants. Sous le prétexte de lancer dans les écoles des « actions de lutte contre les stéréotypes du genre », l'éducation nationale va y faire enseigner la négation de la différence naturelle des sexes, sous couvert de la lutte contre les inégalités (voir l'entretien accordé au Figaro par la philosophe Bérénice Levet, ce 27 septembre). Il s'agit donc bien d'un combat de civilisation, qui appelle une réponse claire et rapide.

Voulez-vous être des meurtriers ou des complices de meurtriers ?

Abandonnez-vous vos enfants à un modelage psychologique tout aussi mortel ? Ces deux questions sont liées, et vous remarquerez que l'on n'attend même pas la réponse à la première question pour esquisser la seconde, tant on est sûr de soi et persuadé de la naïveté du peuple français. Cela étant dit, je ne traiterai aujourd'hui que du projet concernant l'euthanasie et le suicide assisté, que j'ai tenu à resituer dans ce qu'il faut hélas appeler un programme politique !

Car il prend de plus la suite d'autres mesures s'opposant à la loi naturelle, la PMA et bientôt la GPA. Et pire, à lui tout seul il englobe tous les autres combats contre la culture de mort, qui s'attaque déjà à l'enseignement primaire. Le perdre serait une catastrophe ! Le témoignage de l'Eglise serait blessé pour longtemps. Il doit donc mobiliser tous les catholiques et tous ceux qui croient en l'existence d'une loi naturelle.

Ce projet de loi ne correspond à aucune nécessité, sinon idéologique. Le soulagement de la douleur physique trouve sa réponse dans la dernière version de la loi sur la fin de vie, dite loi Leonetti-Claeys de 2016, qui permet la sédation profonde jusqu'au décès.

De plus, quand on a entendu le président de la république dire qu'il voulait s'inspirer du modèle belge, on ne peut qu'espérer qu'il était alors mal renseigné, car ses graves dérives sont connues depuis un certain temps. Voir le livre de médecins belges « Euthanasie, l'envers du décor : Réflexions et expérience de soignants », sous la direction de Timothy Devos, hématologue, professeur à la Faculté de médecine de Louvain.

D'après le président de la CEF, Mgr Eric de Moulins-Beaufort, le Président Macron insiste « sur le cas des personnes conscientes... atteintes d'une maladie incurable... qui n'ont plus envie de vivre les derniers mois qu'il leur reste ». Soit !

Mais c'est parce que ces personnes souffrent qu'elles éprouvent pareille envie, et depuis 2016 existe une loi qui permet d'y répondre avec dignité et humanité. Seulement, faute de moyens, financiers et humains, 20% de ces personnes n'ont pas accès aux soins palliatifs. Qu'a fait le Président pour améliorer les choses ? Rien. Ou plutôt, en 2021 il a fermé 4300 lits d'hospitalisation complète. Ce qui fait que, de 2016 à fin 2021, ce sont exactement 21000 lits qui auront été fermés ! Et il propose une nouvelle loi sur l'euthanasie et le suicide assisté. Comment ne pas y voir une constance : dépenser le moins d'argent possible pour la santé des Français ?

Voulez-vous être des meurtriers ou des complices de meurtriers ?

Monseigneur Pierre d'Ornellas, Archevêque de Rennes et responsable du groupe bioéthique de la Conférence des évêques de France, donne la seule réponse chrétienne et citoyenne qui convienne au projet présidentiel dans un article publié dans la Croix ce 19 septembre 2022 intitulé « Quelle fraternité l'aide à mourir construit-elle ? ». Monseigneur l'Archevêque, en reprenant le texte même du Comité consultatif national d'éthique qui reconnaît qu'« ouvrir la voie à la relativisation de l'interdit de tuer, fondateur de notre Société, opère un grave bouleversement », montre bien que nous sommes là devant un changement gravissime de civilisation ! Et je remarque aussi que le rappel à la Fraternité fait non seulement référence à une notion capitale du christianisme, j'y reviendrai, mais encore à la devise de la République, qui est actuellement le régime légal de la France.

Ensuite viennent des considérations fondamentales sur la capacité de ceux qui formeront la Convention citoyenne sur la fin de vie. Leur simple exposé par Monseigneur d'Ornellas montre à l'évidence que tout cela ne sera pas le premier souci de ceux qui vont « recruter » ! L'Archevêque le sait aussi bien, et même mieux que moi ! Plus loin d'ailleurs, il formule d'autres réflexions sur ce genre de « conventions » ou autres « états généraux », et des « déceptions qu'ils engendrent et qui font douter de la démocratie ». Personnellement j'ai dépassé le stade du doute, mais j'avoue qu'à sa place j'aurais dit la même chose ! De par sa fonction il ne peut pas d'emblée fermer la porte à ce qui est présenté comme un débat national.

Dans les arguments qu'il compte opposer il place d'abord la foi en Dieu, je détaillerai cela en exposant ce que dit la foi catholique. Mais il n'oublie pas les arguments de la raison, il évoque à juste titre l'alliance entre le patient et le soignant. On ne va pas rencontrer un médecin pour se faire tuer. Et c'est détruire la multiséculaire déontologie médicale que d'obliger un médecin à donner la mort par voie légale. Parler de compassion en la matière, est hypocrite, car, je l'ai dit, il existe une autre solution pour résoudre le problème de la douleur, et la réponse par l'euthanasie est facteur de désordre pour toute la société. Traditionnellement, celle-ci est fondée sur la relation de confiance comme le fait remarquer judicieusement l'Archevêque. Aussi pour ouvrir la porte à l'euthanasie, il constate que le CCNE s'est appuyé sur des notions de liberté et d'autonomie qui découlent d'une conception individualiste de la société. Et je pense effectivement que celui qui revendique sa liberté individuelle tout en ayant recours à la médecine de la société, et de surcroît en exigeant de celle-ci une loi, est dans l'illogisme le plus total, la loi s'applique à tous. Dans un État de droit, demander à mourir légalement, en utilisant la médecine reconnue n'est jamais une affaire personnelle. Elle regarde le peuple entier.

Alors je vous le redemande : voulez-vous être des meurtriers ou des complices de meurtriers ?

Pour atténuer ou effacer vos scrupules, on vous dit que la majorité du peuple y est favorable ! C'est encore un mensonge obtenu avec des sondages manipulés auprès de gens complètement sous-informés. Certains membres de la commission parlementaire sont conscients de cette sous information. Et ils sont, par exemple, tous d'accord, y compris Monsieur le député Falorni, le rapporteur, pour regretter, que depuis six ans le gouvernement ne se soit jamais donné la peine de présenter un rapport annuel sur la loi Leonetti-Claeys. Le manque d'information sur les soins palliatifs, en particulier ce qui concerne les moyens humains et financiers, est donc voulu ! Et par qui, sinon par ceux qui veulent imposer l'euthanasie aux Français ?

Alors, voulez-vous être des meurtriers ou des complices de meurtriers ?

Aussi, quand le Président de la République dit à nos évêques son souci qu'on ne divise pas les Français sur cette question, lui qui ne peut ignorer la position ferme et sans compromis possible de l'Eglise catholique, j'y vois comme une provocation cynique, camouflée, qui me rappelle ce passage de l'Ancien Testament où le roi idolâtre Achab, ayant trahi son Dieu et son alliance avec son peuple, accueille le prophète Elie par ces paroles « Est-ce bien toi, porte malheur d'Israël ? ». Le mot hébreu traduit ainsi évoque une situation spirituelle intenable qui nuit à l'unité du peuple. Le Président Macron peut-il imaginer que nos évêques ne soient pas soucieux de l'unité des Français ? Ou bien les met-il en garde parce qu'il craint une opposition de leur part qui ne serait que la conséquence logique de l'enseignement de l'Eglise ? Avant d'en dire quelques mots pour conclure, je vous donne la réponse demeurant actuelle, que le prophète Elie fit au roi Achab « Ce n'est pas moi le porte malheur d'Israël, mais c'est toi... parce que tu as abandonné les commandements du Seigneur ». (1 Rois 18, 17-18).

Emmanuel Macron est pour le peuple français ce qu'Achab fut pour le peuple juif. Nul doute que le Saint Père songera à cette comparaison quand il le recevra le 24 octobre prochain, tant on le sait attaché à la défense de la vie ! Cela dit, je suis heureux que notre Président aime tant rencontrer le Pape, un tel contact est toujours source de grâces pour les âmes en quête de vérité et d'authenticité. Qu'il le fasse de plus à l'invitation de cette belle communauté de San Egidio peut être plein d'enseignement pour lui.

On sait, en France, quelle forme d'attachement notre président a pour les pauvres, tout comme la manière avec laquelle il recherche la paix, intérieure, voir ce qu'il a dit à nos évêques, et extérieure, voir son dernier voyage à Moscou pour expliquer la position franco-américaine ! Or San Egidio a été créé pour les pauvres et la paix en 1968. Le Pape ne peut donc qu'être sensible à ce qui vient de cette communauté et à qui elle invite ! Mais j'ai fortement l'impression que dans le dialogue privé ou dans ce qui en sera communiqué à la presse, il ne pourra être question des problèmes de fin de vie, comme cela est d'usage fait pour les droits de l'homme ou le Tibet quand on se trouve en visite officielle à Pékin !

L'euthanasie est une initiative personnelle de Monsieur Macron . Elle fait suite à une promesse de campagne, et ne répond nullement à une quelconque volonté générale, cette dernière étant égarée, avec méthode, dans le manque d'informations et abandonnée à la culture de mort, le tout faisant partie d'un vaste plan général de déconstruction de l'idée même de patrie. C'est pourquoi son souci d'unité du peuple me laisse plus que songeur... J'avoue à avoir du mal à croire à la sincérité du Président de la République quand il affirme sa volonté d'avoir un débat ouvert, après ce qu'il a dit publiquement à Line Renaud, tout récemment.

Quant à Madame le Ministre Firmin Le Bodot, issue de la droite, qui tient le même discours à nos évêques, j'avoue aussi ma perplexité. Je me souviens en effet de quelques unes de ses déclarations d'il y a un an, comme députée et membre de la commission présidée par Monsieur Falorni, lors de la réunion du 31 mars 2021 (j'ai lu le rapport complet). Les voici « Le droit à une fin de vie libre et choisie est la dernière de nos libertés à conquérir. Plus de 96% des Français y sont favorables. »(p 50). À une députée regrettant la suppression d'un amendement qui tient compte de l'avis défavorable de l'Ordre des médecins concernant l'euthanasie, la même future ministre répond sèchement « Il s'agit d'une suppression de cohérence » (p105). Quel esprit d'ouverture et de dialogue ? Enfin au très habile Jean Louis Touraine soutenant des amendements qui rendent les soins palliatifs accessibles sur tout le territoire national (ce qui en soit est très bien, mais prête à discussion quand on les lie à l'euthanasie, comme il le fait constamment), Madame la députée Firmin Le Bodo répond « Par ces amendements, cette loi de liberté devient une loi d'égalité, puisque c'est bien sur l'ensemble du territoire que nous souhaitons permettre à l'assemblée de nos concitoyens d'accéder aux soins palliatifs. Cela montre aussi que l'aide active à mourir n'est pas incompatible avec leur développement, bien au contraire.. » (p 106). Et le « pas incompatible » est faux pour de simples raisons financières, l'euthanasie coûtant bien moins cher que les soins palliatifs ! Il est vrai que, depuis, Madame la députée est devenue ministre ! Je ne doute pas qu'elle veuille un débat courtois et qu'elle y veuille. Apaisé oui bien sûr, tout comme le Président soucieux de notre unité... Mais dans une paix de cimetière, sans contestation possible, car leur position est

arrêtée. La porte de la discussion est fermée !

Alors, voulez-vous être des meurtriers ou des complices de meurtriers ?

Mais revenons à la doctrine de l'Eglise catholique. Je ne remonte pas au déluge mais simplement à l'encyclique « *Evangelium vitae* » proclamée par Jean Paul II en 1995.

En voici quelques courts extraits :

« Tout ce qui s'oppose à la vie elle-même, comme tout espèce d'homicide, le génocide, l'avortement, l'euthanasie et même le suicide délibéré... toutes ces pratiques et d'autres analogues sont, en réalité, infâmes. Tandis qu'elles corrompent la civilisation, elles déshonorent ceux qui s'y livrent plus encore que ceux qui les subissent, et elles insultent gravement à l'honneur du Créateur. ». Voilà des atteintes à la Fraternité dénoncées au nom du christianisme.

« Dans la médecine moderne, ce qu'on appelle les soins palliatifs prend une particulière importance... Dans ce cadre se situe, entre autres, le problème de la licéité du recours aux divers types d'analgésiques et de sédatifs pour soulager la douleur du malade, lorsque leur usage comporte le risque d'abrégé sa vie ... » Pie XII avait déjà déclaré qu'il pouvait être licite de supprimer la douleur au moyen de narcotiques, même avec pour effet d'amoindrir la conscience, même au risque d'abrégé la vie « s'il n'existe pas d'autres moyens, et si, dans les circonstances données, cela n'empêche pas l'accomplissement d'autres devoirs religieux et moraux ». Dans ce cas, en effet, la mort n'est pas voulue ou recherchée... Toutefois « il ne faut pas sans raisons graves, priver le mourant de la conscience de soi ». Et Jean Paul II conclut « ces distinctions faites... je confirme que l'euthanasie est une grave violation de la Loi de Dieu, en tant que meurtre délibéré moralement inacceptable d'une personne humaine... Partager l'intention suicidaire d'une autre personne et l'aider à la réaliser, par ce qu'on appelle « le suicide assisté », signifie que l'on se fait collaborateur, et parfois soi-même acteur, d'une injustice qui ne peut jamais être justifiée, même si cela répond à une demande. ».

Les catholiques qui participeront à ce qu'on appelle les « débats » ne pourront donc que chercher à expliquer et à montrer que la doctrine de l'Eglise est la seule en mesure de protéger le plus faibles que sont des malades en grande souffrance et douleurs, surtout quand ils sont en fin de vie.

Et, en tant que prêtre chargé sous la direction de mon évêque de l'administration des sacrements, je ne puis pour l'instant qu'exprimer mon intention, toute personnelle, déduite de l'enseignement du Magistère.

Si une personne en demande d'euthanasie souhaite me rencontrer, je n'irai la voir que pour la dissuader de persévérer dans son désir. Si malheureusement elle persévère, je me verrai dans l'obligation morale de lui refuser l'extrême onction, laquelle présuppose une confession et un acte de contrition qu'elle serait dans l'impossibilité de formuler avec sincérité. Elle saura ainsi qu'elle quittera ce monde sans les derniers sacrements et en opposition manifeste et publique à l'enseignement de l'Eglise. Et, toujours personnellement je considérerai qu'elle n'a pas droit aux honneurs des funérailles chrétiennes à cause de cette attitude hostile. Pas de cérémonie à l'église, une prière au domicile restant éventuellement possible. Rien de public.

Enfin, elle sera avertie qu'au moment de l'accomplissement de l'acte d'euthanasie, aucun prêtre catholique ne pourra être présent en vertu de la lettre « *Le bon samaritain* » du 14 juillet 2020, de la Congrégation pour la doctrine et la foi, document approuvé par le Pape François. De même, je ferai savoir à tous ceux qui ont participé à cet acte, qu'ils se sont rendus coupables de péché grave méritant une juste peine, qu'il ne m'appartient pas de définir, mais que je souhaite semblable à l'ensemble de mesures dont j'ai parlé pour les personnes qui se sont faites euthanasier

volontairement ou assister pour leur suicide.

Et j'espère que d'autres Français que les catholiques n'hésiteront pas à faire connaître leur opposition absolue à l'euthanasie et au suicide assisté. Je souhaite que, sans peur ils disent quels actes ils comptent poser pour manifester leur attachement à la loi naturelle. Comme Français, ils le doivent à leur patrie, mère de la Fraternité parce que son premier roi fut catholique et que les vrais droits de l'homme ne peuvent exister sans une réelle fraternité chrétienne.

Voulez-vous être des meurtriers ou des complices de meurtriers ?

N'hésitons donc pas, si nécessaire, à porter atteinte à l'unité des Français, plutôt que de se faire complices d'une union de façade qui ne ferait que masquer une association de malfaiteurs ! C'est pourquoi, si par malheur ce projet criminel sur la fin de vie obtenait la majorité des voix de nos élus, il usurperait le qualificatif de loi. Il faudrait lui désobéir comme à tous ceux qui s'en font les protagonistes !

Voulez-vous être des meurtriers ou des complices de meurtriers ? »

Père Michel Viot

Site source :

[Michel Viot](#)